

Allocution
de Wilhelm Haferkamp
membre de la Commission des Communautés européennes
devant le 4ème congrès du
Centre européen de l'entreprise publique
le 26 avril 1968 à Paris

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est volontiers que j'ai accepté l'invitation à prendre la parole au début de votre réunion de travail consacrée aux problèmes de l'énergie. Le jour où le président de votre groupe "énergie", M. Le Guellec, m'a transmis cette invitation était également celui d'une première prise de contact entre des représentants de votre association et moi-même sur des problèmes de politique énergétique. Nous avons considéré ce fructueux entretien comme marquant le début d'une étroite coopération et je me réjouis d'avoir déjà, sitôt après, l'occasion de dire aux représentants du Centre européen de l'entreprise publique intéressés à la politique énergétique, qui sont réunis ici, quelle grande importance la Commission et moi-même nous attachons à une étroite collaboration avec vous.

Le désir d'établir des contacts étroits répond, je pense, à un besoin de part et d'autre. Les représentants du secteur de l'énergie - cela vaut au même titre pour le secteur public et pour le secteur privé - ont le droit de participer à la définition du cadre d'action résultant pour eux de l'ordre juridique et de décisions politiques et de connaître en temps voulu les données susceptibles d'influencer leurs décisions en matière d'investissement. Quiconque doit donner forme à la politique énergétique est obligé, en collaborant, avec les producteurs et les consommateurs d'énergie, de

.../...

connaître en temps utile et aussi exactement que possible, l'évolution future du marché et les modifications de sa structure. Comme membre de la Commission des Communautés européennes plus particulièrement chargé de la politique énergétique, je suis par conséquent heureux que dès le début de l'année 1967 vous ayez, par la constitution de votre groupe "énergie", créé les conditions d'un échange de vues sur les problèmes énergétiques qui soit solidement fondé.

Les chiffres concernant l'importance de l'entreprise publique dans le secteur de l'énergie sont impressionnants. Ils font clairement ressortir le rôle particulier qui lui revient dans le secteur. Mais ce n'est seulement à cause de la forte position de l'entreprise publique dans le secteur de l'énergie que j'attends avec intérêt de connaître votre opinion. Etant donné que toutes les sources primaires sont représentées dans votre association à côté du secteur de l'électricité et que vous vous êtes assigné pour objectif de parvenir à une prise de position valable pour la Communauté, votre travail sera un indice essentiel quant aux perspectives de réalisation d'une politique énergétique commune.

L'existence de trois Commissions européennes dotées de compétences partielles dans le secteur de l'énergie a été certainement, en dépit d'efforts intenses en vue d'une bonne et étroite coopération, un obstacle à la mise sur pied d'une politique énergétique commune.

Mais même après l'élimination de cet obstacle, une politique énergétique européenne ne s'établira pas d'elle-même. Point n'est besoin de préciser devant cet auditoire l'ampleur des difficultés à surmonter sur le fond. J'espère toutefois que la responsabilité politique

unique existant désormais pour l'ensemble du secteur de l'énergie et le regroupement sous une direction unique de tous les services chargés des problèmes de politique énergétique donneront une impulsion essentielle en vue de résultats concrets dans la voie d'une politique énergétique européenne.

Il n'est pas possible de vous donner aujourd'hui déjà un aperçu de cette politique énergétique commune. En effet, la Commission n'a pas encore eu l'occasion de mener un débat fondamental sur le sujet, débat qui nécessite une préparation approfondie. Comme vous le savez, la Commission ne dispose que depuis le début du mois de mars 1968 d'une direction générale de l'énergie à même de fonctionner. Jusqu'à cette date, elle n'est certes pas restée inactive dans le domaine de la politique énergétique (je n'en veux pour preuves que la prorogation du régime général d'aides pour le charbon et l'avis sur la loi d'assainissement des houillères allemandes), mais les travaux en vue d'esquisser une politique énergétique commune d'ensemble ont pu commencer seulement il y a quelques semaines.

Notre tâche consiste à déterminer de façon sûre, à moyen et à long terme, l'intérêt de la Communauté énergétique en matière de politique et à mettre en oeuvre les moyens appropriés pour promouvoir cet intérêt. En essayant de définir concrètement l'intérêt commun, nous nous heurterons, comme dans d'autres domaines de la politique de la Communauté, à des divergences de vues et à des divergences d'intérêts.

Bien que ce ne soit pas là une particularité du secteur de l'énergie, nous devons voir sans illusion que dans le passé ce secteur a fait l'objet de la politique nationale dans une mesure très différente. A ces

différences d'origine historique existant entre les Etats membres s'ajoutent des différences importantes dans les intérêts économiques. Nous ne devons pas nous laisser décourager par ces réalités. Le fait qu'à côté des divergences d'intérêts il y a aussi l'imbrication d'intérêts sous la forme du marché commun, devrait nous rendre optimistes. Tous les pays de la Communauté veulent participer au marché commun de l'énergie et cela aussi bien du côté des producteurs que du côté des consommateurs. Donner et prendre sont donc intimement liés, il y a un rapport positif de réciprocité qui doit être aménagé pour le plus grand bien de tous.

Si nous voulons progresser dans la voie d'une politique énergétique commune, nous devons parvenir, à l'aide de cette imbrication des intérêts dans les différents secteurs, à des solutions qui s'insèrent dans une conception unique pour toutes les formes d'énergie. Toutefois, nous ne devrions pas essayer d'élaborer un plan perfectionniste avec des solutions de détail pour tous les secteurs de l'économie énergétique. En partant des principes généraux de politique énergétique sur lesquels les représentants des Etats membres sont déjà tombés d'accord dans le protocole de l'année 1964, il suffirait pour le moment de mettre au point en commun un cadre d'action et de prendre dans ce cadre, en fonction de l'urgence des problèmes, des initiatives politiques concrètes.

L'effort patient en vue de réaliser par étapes la politique énergétique commune ne pourra être couronné de succès que si nous parvenons à renforcer la coopération à l'intérieur de la Communauté. Cela vaut aussi bien pour les formes positives de la coopération entre les entreprises que pour la coopération entre la Commission,

les gouvernements, les producteurs et les consommateurs d'énergie. La coopération accrue au dedans ne doit évidemment pas conduire la Communauté à se replier sur elle-même; elle doit au contraire être complétée par une coopération avec nos partenaires commerciaux de pays tiers.

Ouverts au monde, cherchant à obtenir un niveau des prix de l'énergie peu élevé à long terme et à disposer d'un degré minimum de sécurité des approvisionnements, nous devrions voir dans la dépendance croissante de la Communauté à l'égard des importations non seulement un motif de préoccupation, mais aussi et surtout une source possible de force. La Communauté a consommé en énergie, en 1967, environ 630 millions de tonnes d'équivalent charbon. Plus de la moitié, à savoir 52 % de ce total, ont dû être couverts par des importations. En 1960, les importations ne représentaient que 27 % du total en énergie.

Le fait que la Communauté joue de plus en plus le rôle de gros client sur le marché mondial de l'énergie contraint déjà à lui seul à repenser en commun la situation et à agir en commun. De plus, l'accroissement rapide de la consommation totale d'énergie et les variations dans la structure de la demande soulèvent des problèmes dont la solution ne peut en partie être trouvée que sur le plan communautaire. A ces facteurs s'ajoute le fait que des différences notables dans le prix de l'énergie entrent dans les coûts de production à raison d'environ 6 % dans la moyenne de la Communauté. Dans l'état actuel de l'intégration du marché commun ces différences ne peuvent plus être considérées comme négligeables pour la position concurrentielle des entreprises.

Le premier pas dans la voie d'une politique énergétique commune pourrait être un inventaire qui fera la lumière sur les données de fait et sur les problèmes les plus importants auxquels nous sommes confrontés. Un large accord pourrait de la sorte être réalisé sur l'analyse économique de la situation, condition indispensable à des décisions politiques futures. Des perspectives de politique énergétique, comportant des considérations sur le contenu d'une politique énergétique commune et les priorités à observer, devront suivre.

Monsieur le Président, je suis convaincu que les travaux en matière de politique énergétique au sein de votre association et la manifestation d'aujourd'hui contribueront à nous rapprocher de l'objectif commun. Je tiens à vous en remercier cordialement au nom de la Commission et en mon nom personnel.

6094/X/68-F

Orig.: D